

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

INSERTIONS.

annonces, la ligne... 30 c.
Reclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse,

ABONNEMENT.

Saumur: 30 fr.
Poste: 5 fr.
Ensemble: 35 fr.

On s'abonne: A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

SAUMUR 8 Août 1884.

AU CONGRÈS

Séance du 7 août.

Le président annonce qu'il a reçu de M. Floquet et plusieurs de ses collègues une proposition tendant à suspendre les séances du Congrès jusqu'au 25 octobre. M. Marion monte à la tribune. Il s'adresse aux sages. Il s'adresse aussi aux membres de l'opposition, qui n'ont pas toute leur liberté d'action. Il s'adresse enfin à tous les membres de la Faculté de médecine présents. Il est impossible de rester plus longtemps dans cette atmosphère de feu. Il demande que les séances soient suspendues jusqu'au 25 octobre. Le président dit qu'il va mettre aux voix cette proposition. M. Brioumont monte à la tribune. Il appuie la proposition de MM. Marion et Floquet. Le président met la proposition aux voix. La proposition Marion-Floquet est repoussée. M. Guillot (père) demande la suppression de l'article 39 du règlement, relatif à la question préalable. M. Guillot demande l'urgence et la discussion immédiate sur sa proposition. M. Labiche pense qu'il y a un moyen très-simple de sortir de la difficulté où l'on se trouve en ce moment. M. Labiche, s'en référant à l'art. 15 du règlement, demande que la proposition Guillot soit renvoyée à la commission qui existe. On vote sur l'urgence qui est repoussée. La proposition est renvoyée à une commission d'initiative qui sera nommée par les bureaux. M. Graux exprime son étonnement de ce que le rapport n'a pas mentionné tous les amendements qui ont été renvoyés à la commission.

La question préalable doit être prononcée par l'Assemblée et non par la commission. Le président répond que les auteurs des amendements pourront réclamer au cours de la discussion, si leurs amendements n'ont pas été visés par le rapport. Enfin, on passe à la discussion générale. M. Chesnelong a la parole. Il dit qu'il n'a pas voté la Constitution, il ne vient donc pas la défendre. L'orateur fait l'historique de la Constitution. M. Chesnelong énumère tous les actes regrettables de la Chambre, actes que le Sénat a laissé passer. La résistance du Sénat a toujours été vaine et illusoire. M. Peyre: C'est la condamnation du Sénat, cela. La séance continue.

Chronique générale.

LES BATAILLONS D'ADULTES.

L'armée française est puissamment encadrée entre les bataillons scolaires et les Invalides. D'un côté, l'espoir de la patrie, et de l'autre, les vieux débris de nos guerres passées. Mais, entre les bataillons scolaires et l'armée proprement dite, il y avait une lacune qui semblait difficile à combler. Le bambin ne passe pas sans transition à l'âge d'homme. On a, sous la République, la manie de tout enrégimenter; dans quel corps mettre les adultes lorsqu'ils sortiront des bataillons scolaires et avant leur tirage au sort? C'était un problème à résoudre et l'opinion publique attendait sa solution avec une vive impatience. Déjà, à la fin de 1882, M. Henri Martin avait eu la pensée de créer des bataillons d'adultes, et M. le général Billot, à son tour, voulait former, sous le nom de volontaires de l'armée territoriale, des compagnies d'instruction. Ces divers projets n'avaient pas eu de suite. Aujourd'hui cette idée est reprise

par un groupe de jeunes patriotes. M. Paul Bert et le journal Paris leur donnent leur puissant concours. Un tel patronage assure un succès. Depuis trois ans, c'est une vive préoccupation pour le gouvernement de trouver un spectacle nouveau à offrir à la foule le 14 juillet. On inaugura il y a trois ans la fête elle-même: c'était assez; l'an passé, l'Hôtel-de-Ville; cette année, les bataillons scolaires; l'an prochain, nous aurons les bataillons d'adultes. Dès lors, il ne sera plus besoin de demander le rétablissement de la garde nationale. — E. de T. (Le Français.)

Le produit des impôts pour le mois de juillet présente une moins-value de 200,000 francs sur les prévisions budgétaires.

LES COMMISSIONS ADMINISTRATIVES.

M. Georges Grison nous conte « la légende des commissions administratives »: « En l'an mil huit cent quatre-vingt-quatre, une épidémie ayant éclaté, le gouvernement, jugeant le cas pressant, nomma une commission d'hygiène. Et la commission, une fois nommée, se réunit. Le premier jour, elle s'occupa de constituer son bureau, et elle nomma un président. Le deuxième jour, elle nomma un vice-président. Le troisième jour, un secrétaire. Le quatrième jour, un trésorier. Le cinquième jour, un assesseur. Et le sixième jour, étant fatiguée de tant de travaux, la commission décida qu'elle se reposerait le septième. Et la semaine suivante, reprenant ses laborieuses séances, la commission s'occupa de nommer une sous-commission. Cela prit huit jours. Après lesquels la sous-commission nomma son président, son vice-président, son assesseur, son secrétaire...

Huit jours encore, après lesquels une délégation fut élue.

Cette délégation délégua une sous-délégation. La sous-délégation choisit deux inspecteurs. Et quand les inspecteurs voulurent commencer leur besogne, ils constatèrent avec satisfaction que l'épidémie était éteinte — parce que tout le monde était mort ou parti de la ville contaminée. Hélas! cette légende-là ressemble terriblement à de l'histoire.

LES FRÈRES DE LA DOCTRINE CHRÉTIENNE.

Dans la Liberté, M. Ed. Dumond prend texte des funérailles du frère Irlide pour consacrer une étude à ces humbles et admirables instituteurs que l'on connaît sous le nom de Frères de la doctrine chrétienne. Il décrit d'abord l'austérité de leur vie.

« Qu'elle est dure, en effet, quand on y réfléchit, qu'elle serait pénible, si un idéal supérieur ne la soutenait, l'existence du frère des écoles chrétiennes! Prenez cette vie de la jeunesse à la vieillesse, et considérez quelle destinée sévère!

D'autres connaîtront les joies de la famille, le bien-être relatif; celui-ci est condamné à voir se succéder sans cesse des générations qui passent pour faire place à d'autres; il a de l'enfant les années les moins agréables, les années d'ignorance, d'entêtement, de taquinerie. Il lui faut faire entrer l'A B C dans des cervelles parfois bien rebelles, corriger les instincts pervers, lutter obstinément avec le mal, et quand il est à bout de forces, aller finir dans un précaire asile que les radicaux voudraient encore enlever à la vieillesse de ces braves gens.

Parmi nous — et je parle des mieux trempés, des mieux assurés de leur foi — qui accepterait un tel sort, qui se vouerait à un tel apostolat? »

On ne le paie trop souvent que d'ingratitude:

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE LIEUTENANT ANDERMAHR UN DRAME SOUS LA COMMUNE PAR CH. SAINT-MARTIN.

C'est bien étrange, murmurait-il, c'est bien étrange! il faut qu'il y ait quelque piège là-dessous: c'est une ruse de ce misérable. Il posa deux doigts sur son menton comme il avait coutume de faire quand il méditait profondément: puis, quand il eut repassé dans son esprit tout ce que lui avait dit M. d'Elplay, il se jeta tout d'un coup sur un des paquets et déchira l'enveloppe: — Pen aurai le cœur net, dit-il. — M. d'Elplay s'avança vers lui et saisit son bras: — Que faites-vous? s'écria-t-il, vous nous rendez! — Il était trop tard: les prétendus papiers de la Commune glissaient de tous côtés sur la table et le jonchaient. — Au contraire, je vous salue! répondit Thomas avec un sourire joyeux et fier: voyez quels sont ces papiers? — Des journaux?

— Oui, des journaux de Versailles, des journaux supprimés par la Commune; des journaux qu'on aurait trouvés chez vous, et qui servaient de preuves contre vous!

M. d'Elplay était atterré. — Le misérable! répétait-il, le misérable! — Oui, c'est un misérable, mais c'est aussi un habile homme; encore une fois, défilez-vous! reprit Thomas en entassant dans son sac les journaux détachés et les balles qui restaient encore sur la table. Dites à Mlle Thérèse que j'ai vu son fiancé à Châtillon, près de la redoute, et qu'il vous attend toujours à Versailles si vous vous décidez à fuir.

Bientôt tous les papiers disparurent dans le sac gonflé comme une outre, et le messager se dirigea vers la fenêtre.

— Quand vous aurez besoin de moi, dit-il, faites-moi prévenir par la vieille Julie, qui demeure près de l'église, elle sait où me trouver.

Il enjamba la fenêtre, et fut bientôt en dehors, sur l'échelle qu'il avait disposée contre le mur; la tempête augmentait encore de violence; les arbres du parc se balançaient à se briser; chargé d'un poids pesant, Thomas descendait avec prudence, lorsque tout à coup il s'écria:

— Ma casquette! le vent a enlevé ma casquette! monsieur d'Elplay, vous la cherchiez au pied du mur, et l'oubliez pas, je vous en prie.

Enfin, il parvint à terre, retira l'échelle, chercha

un instant la coiffure qu'il venait de perdre si malencontreusement et d'un pas aussi léger que s'il n'eût rien porté, il sortit du jardin et disparut dans l'obscurité.

M. d'Elplay n'était pas encore revenu de sa surprise; il n'avait rien répondu à Thomas, et assis dans son fauteuil, il avait vu la casquette du messager, emportée par le vent, tomber devant lui sur la table, sans songer à la lui rendre. Quelques instants s'étaient à peine écoulés depuis le départ du messager, lorsqu'il crut entendre des pas éloignés et des bruits de voix qui se rapprochaient. Il ferma promptement la fenêtre et écouta avec attention.

Presque aussitôt, la porte s'ouvrit et Andermahr apparut, guidant cinq hommes qui le suivaient. Le spectacle était étrange: ces inconnus portaient un large chapeau de feutre mou qui leur couvrait la moitié du visage, ils étaient enveloppés de cachenez et d'énormes paletots qui retombaient sur leurs genoux; leurs longues bottes les garantissaient contre la pluie; ils avaient marché longtemps pendant la nuit, car leurs vêtements étaient souillés de boue. Ce qu'ils avaient de plus remarquable était une longue barbe noire et grisonnante suivant leur âge et de grands cheveux qui cachaient leurs épaules: c'était la police secrète de la Commune.

Le Comité central du 18 mars a été mieux servi, sous ce rapport, que tous les gouvernements régu-

liers: il avait une police occulte; une police pour les rapports avec l'étranger et une police pour l'intérieur de Paris. Il se faisait adresser journellement des procès-verbaux, constatant l'esprit de la province, les sympathies des divers quartiers de la capitale, les menées de ses adhérents ou de ses ennemis, et jusqu'aux articles de journaux publiés à Versailles et à l'étranger. Delescluze et Raoul Rigault en eurent bientôt la direction suprême, et ils choisirent leurs affidés parmi les repris de justice échappés des prisons.

C'était une escouade de cette police si bien organisée qu'Andermahr avait amenée de Montrouge; mais il savait que ces nouveaux officiers de justice se prenaient au sérieux, et copiaient en tout point les procédés de l'ancienne police impériale. Il fallait constater d'abord le corps du délit; le chef de l'escouade procédait à cet effet les agents qui devaient prêter main-forte à l'exécution, et il s'avança solennellement jusqu'àuprès de la table, tandis que les quatre hommes, tenant chacun une bougie allumée, se rangeaient en cercle autour de la chambre:

— Le citoyen d'Elplay est-il présent? dit-il. — C'est moi, répondit M. Joseph d'Elplay avec le plus grand calme. — Citoyen d'Elplay, reprit le faux officier de police en ôtant son grand chapeau et en faisant flotter avec majesté ses grands cheveux, vous êtes

VENTE
DE
CHEVAUX RÉFORMÉS
Provenant de l'École de Cavalerie.

Le SAMEDI 16 août 1884, à une heure de l'après-midi, il sera procédé à la vente, aux enchères publiques, sur la place du Chardonnet, à Saumur, de 41 Chevaux réformés provenant de l'École de cavalerie.

Prix payable comptant, plus 5 0/0 pour tous frais.

Le Receveur des Domaines,
(577) L. PALUSTRE.

Etude de M^e PAUL TAUREAU, notaire
à Doué-la-Fontaine.

A VENDRE
LE
Domaine d'Ecottiers

Situé commune de Louresse-Rochemenier.

Belle MAISON de maître en parfait état, vastes servitudes, jardins, vergers, pelouses, cours d'eau.

Belle FERME de 72 hectares. Bois taillis et futaie, contenant 44 hectares.

Le tout en un seul tenant, traversé par la route d'Angers à Loudun, à 4 kilomètres de Doué et de la station du chemin de fer de Poitiers à Angers (ligne de l'Etat).

S'adresser, pour les renseignements et pour traiter, audit M^e TAUREAU, notaire. (578)

Etude de M^e HACAULT, notaire
à Montreuil-Bellay.

VENTE MOBILIÈRE

APRÈS DÉCÈS.

Le DIMANCHE 10 AOUT 1884, à midi, dans une maison située à Montreuil-Bellay, place du Marché, il sera procédé, par le ministère de M^e HACAULT, à la vente aux enchères publiques de divers objets mobiliers dépendant de la succession de M. Bernard, à la requête de ses héritiers, autorisés à agir sans attribution de qualité.

On vendra notamment :

Plusieurs lits complets, armoires, chaises, tables, linge de corps et de ménage, batterie de cuisine, vaisselle, chaudière servant à l'usage de teinturier et différents autres bons objets.

On paiera comptant, plus 10 0/0.

A LOUER
Premier ou deuxième étage, avec écurie à deux chevaux, remise et grenier à fourrage.
S'adresser rue d'Orléans, 73.

A LOUER
Pour la Saint-Jean 1885.
BEAU ET VASTE
MAGASIN
Rue du Port-Cigogne.

S'adresser à M^{me} DUPUY-LEBRETON, même rue. (86)

A CÉDER
DE SUITE,
Pour cause de décès,
MAGASIN D'ÉPICERIE
Mercurie, Rouennerie

Auberge avec Billard
Situé à Bizay, commune d'Épiads (Maine-et-Loire).

S'adresser à M^{me} V^e NORMANDINE, au même lieu. (836)

A VENDRE
Belle JUMENT carrossière, baiclaire, 8 ans;
Un CHEVAL gris moucheté, 12 ans, s'attelant et se montant.
S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE
UNE CHIENNE COUCHANTE
Quatre ans, bien dressée.
S'adresser à M. LEBEAU-GOULARD, à Doué-la-Fontaine. (582)

A VENDRE
UN EXCELLENT CHIEN COUCHANT
Âgé de 3 ans, grande taille, belle robe.
S'adresser à M. BOUSSY-GIRAULT, à Courchamps. (566)

CIDRES
De Bretagne et de Normandie.

M. RENÉ ROUSSEAU prévient ses clients qu'il tient à leur disposition un choix considérable de cidres, meilleurs encore que ceux vendus jusqu'à ce jour, et dont la qualité tout à fait supérieure ne craint aucune altération par suite des chaleurs.

A partir du 24 juin, s'adresser au nouveau domicile de M. ROUSSEAU, rue Nationale, 19, ou au dépôt, place du Roi-René, magasins Pichat.

AVIS
ON DEMANDE un garçon de 15 à 17 ans, sachant lire et écrire, pour le service du Cercle Républicain. S'adresser au garçon dudit Cercle, au théâtre.
Bonnes références. (579)

AVIS
M. LEPAPE, marchand de chevaux, prévient qu'il a transféré son domicile au Pont-Foucharde et que, comme par le passé, il s'efforcera de satisfaire sa nombreuse clientèle.

M^{me} LEROUX, blanchisseuse, rue de la Monnaie, 15, près la place St-Nicolas, se met à la disposition des personnes qui voudraient bien lui donner leur linge à blanchir. (576)

Les Magasins de la Glaneuse
51 et 53, rue Saint-Jean, SAUMUR,
DEMANDENT :

Une apprentie pour les Modes,
Et un garçon de magasin sachant lire et écrire.
Conditions avantageuses.

Une JEUNE FEMME veuve, munie de bons certificats, connaissant l'anglais et l'allemand, demande une place dans une maison de commerce ou dans une maison bourgeoise.
S'adresser au bureau du journal.

M^e LECOY, avoué à Saumur, rue Dacier, n^o 28, demande un jeune homme sachant bien écrire.

ON DEMANDE une demoiselle de magasin de 18 à 25 ans pour la vente au détail.
S'adresser au bureau du journal.

MERCERIE EN GROS
On demande un apprenti non pensionnaire.
Maison L. VINSONNEAU

AUX ÉLÉGANTS
CHEMISERIE MODÈLE

M. MONTEL
43, rue du Portail-Louis, 43.
La maison se charge des RÉPARATIONS.

A CÉDER
A ANGERS
UNE
IMPORTANTE FABRIQUE
de Chandelles

Matériel nouvellement renouvelé. Machine à vapeur.
Vastes ateliers et magasins.

Affaires : 300,000 francs par an.
On pourrait vendre en même temps l'immeuble d'une superficie de 900 mètres.

S'adresser à M. ROBIN, expert-comptable, rue de la Roë, 36, à Angers. (571)

A CÉDER
à Angers
BRASSERIE
BONNE AFFAIRE

Traiter : P. CHAILLOU, rue du Mail, Angers. (499)

Assurances sur la Vie

M. PERSAC, 53, Grande-Rue, à Saumur, agent de l'Equitable des Etats-Unis, compagnie d'assurances sur la vie et rentes viagères, fonds de garantie 275 millions, fonds de réserves 60 millions, assure dans tous les cas de mort par épidémies ou accidents; meilleur marché que les autres compagnies, donnant la totalité des bénéfices aux assurés.

S'adresser à M. PERSAC, pour tarifs et renseignements.

Demande des représentants.

Pharmacie NORMANDINE
11 et 13, rue Saint-Jean,
SAUMUR

Au moment où on cherche à assainir le plus possible les habitations, et à se préserver des miasmes, il n'est pas inutile de rappeler le prix des principaux désinfectants, afin qu'on puisse les employer largement.

Chlorure de chaux, le kilo. 0,80 c.
Sulfate de fer, — 0,50 c.
Acide phénique liquide, le litre. 2,50 c.
Phénol sodique, le flacon. 0,75 c.

Diminution sensible sur les prix ci-dessus par quantités.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 7 AOUT 1884.

Valeurs au comptant	Clôture préc.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture préc.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture préc.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture préc.	Dernier cours.
3 %	78 40	78 35	Est	770	770	OBLIGATIONS.			Gaz parisien	510	518
3 % amortissable	79 85	79 70	Paris-Lyon-Méditerranée	1235	1235	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	515	512	Est	369 75	369
3 % (nouveau)	108 50	108 50	Midi	1160	1165	— 1865, 4 %	513	510	Midi	369	370
4 1/2 %	107 75	107 60	Nord	1675	1771 55	— 1869, 3 %	400 50	401 50	Nord	378 50	380
4 1/2 % (nouveau)	509	508	Orléans	1315	1315	— 1871, 3 %	393	395	Orléans	370	368 75
Obligations du Trésor	504 0	502 0	Ouest	835	830	— 1875, 4 %	515	515	Ouest	369	368
Banque de France	462 50	463 75	Compagnie parisienne du Gaz	1515	1510	— 1876, 4 %	515	515	Paris-Lyon-Méditerranée	373	371 50
Société Générale	946	947 50	Canal de Suez	1870	1868 75	Bons de liquid. Ville de Paris	524	523 50	Paris-Bourbonnais	375	373 50
Comptoir d'escompte	552 50	552 50	C. gén. Transatlantique	480	475	Obligations communales 1879	454	454	Canal de Suez	575	575
Crédit Lyonnais	1290	1285				Obligat. foncières 1879 3 %	450	450			
Crédit Foncier, act. 500 fr.	327 50	325				Obligat. foncières 1883 3 %	351	356 75			

CHEMINS DE FER - GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans		Ligne de l'Etat (Service depuis le 19 Mai 1884)											
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.		SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY			MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR								
Heures	Minutes	Mixte matin.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Omn. matin.	Mixte matin.	Mixte soir.	Omn. soir.	Mixte Direct.		
3 heures	8 minutes	du matin	express-poste.										
6	55	matin	(s'arrête à la Possonnière)										
9	13	matin	omnibus-mixte.										
1	25	soir											
3	32		express.										
7	15		omnibus.										
10	36		(s'arrête à Angers).										
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.		SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS			THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR			MONTREUIL - POITIERS venant d'Angers.			POITIERS - MONTREUIL allant à Angers.		
3 heures	26 minutes	du matin	direct-mixte.										
8	21		omnibus.										
9	37		express.										
12	48	soir	omnibus-mixte.										
4	44												
7	4		omnibus (s'ar. à Tours)										
10	24		express-poste.										
Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56; à Tours à 9 heures.													